Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19 novembre 2012	23 novembre 2012	F07412P0059

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une nouvelle voie nommée Bleu de Ciel.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune de Couzeix

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur le Maire de Couzeix

RCS / SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres La voirie Bleu de Ciel représente un linéaire d'environ 450 m pour une surface de bitume de 4580 m² avec une surface d'accotement de 950 m² imperméabilisés et de 2830 m² d'espaces verts. Un giratoire est créée à une extrémité de la voie. Son emprise est voisine de 2000 m² ne classant pas ce dernier dans la rubrique 6°e)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une voie à double sens.

4.2 Objectifs du projet

Raccordement de la rue des Cordiers à la rue de Texionnéras.

Desserte des parcelles jouxtant la nouvelle voie : vocation future : zone commerciale et lotissement résidentiel. Ces projets d'aménagement seront instruits ultérieurement par des pétitionnaires privés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de création de la voie et du giratoire se réalise en une phase pour une durée de travaux de 3 mois. Impossible de définir avec certitude la période tant que la consultation de réalisation des travaux n'est pas engagée (prévisionnel des travaux probablement à partir du printemps 2013)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en circulation de la voie entre la rue des Cordiers à la rue de Texionnéras.

Desserte des parcelles jouxtant la nouvelle voie : vocation future : zone commerciale et lotissement résidentiel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (et le bassin versant intercepté) d'une superficie d'environ 10,15 ha est susceptible d'être concerné par la rubrique 2.1.5.0. (« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol... ») de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article 122-3 du Code de l'Environnement : 6°Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La voirie Bleu de Ciel représente un linéaire d'environ 450 m pour une surface de bitume de 4580 m² avec une surface d'accotement de 950 m² imperméabilisés et de 2830 m² d'espaces verts. Un giratoire est créée à une extrémité de la voie. Son emprise est voisine de 2000 m². La surface des parcelles à aménager ultérieurement est de 37830 m².	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Villefélix

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 1 23 °12 69 ' _ _ " _ **Lat.** 45 85 °98 45 ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** 1 23 °53 08 ' _ _ " _ **Lat.** 45 86 °15 41 ' _ _ " _

Communes traversées :

COUZEIX

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne prairie de pâture – fauche annuelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Uniquement la digue du bassin de rétention est implantée en zone humide. Le projet a été adapté pour ne pas impacter le talweg en aval.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐ ☐	☒ ☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Voir évaluation simplifiée des zones Natura 2000 en annexe 7 du DLE.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Apport de matériau uniquement pour les couches de formes et les matériaux bitumineux pour constituer la voirie et les accotements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Une surface voisine de 785 m² sera impactée par la mise en place de la digue de l'ouvrage de rétention. Le fond de forme de cet ouvrage sera voisin de 500 m². Cette surface plane sera rapidement colonisée par la végétation de zone humide. La surface en eau maximum sera de 1045 m².
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les terrains agricoles vont être impactés par 8350 m² représentant la voirie et 37830 m² représentant les parcelles adjacentes qui se verront loties ultérieurement.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase de travaux, les engins de terrassement génèreront du bruit. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire génèrera un bruit « de fond » un peu plus amplifié.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase de travaux, les engins de terrassement génèreront des poussières et des vibrations. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire génèrera des vibrations « de fond » un peu plus amplifié.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	La voirie sera dotée d'un éclairage public de manière à sécuriser cet axe nouveau. Cet éclairage viendra se fondre dans le halo lumineux de la ville de la communauté d'Agglomération de Limoges.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	La conception des ouvrages et la circulation routière empruntant cet axe génèrera des rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒ ☐	☐ ☐	La conception des ouvrages et la circulation routière empruntant cet axe génèrera des rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les ERU issues des parcelles à lotir ultérieurement seront collectées par le réseau séparatif à créer et les déchets ménagers bénéficieront du réseau de collecte de la ville.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	A moyen terme, lorsque les parcelles seront urbanisées, 46180 m² ne seront plus à la disponibilité de l'agriculture (prairie de pâture / fauche annuelle) et seront englobé au milieu urbain de la ville de Couzeix.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé : Le projet de par sa taille et sa nature, est suffisamment décrit dans la notice d'impact du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé le 10 juillet 2012.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☐	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Voir dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec ~~évaluation environnementale déposé le 10 juillet 2012.~~
☐	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Voir dossier déposé le 10 juillet 2012. (voir page 10 et annexe n°7)
☐	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Voir dossier déposé le 10 juillet 2012. (voir annexe n°3)
☐	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Voir dossier déposé le 10 juillet 2012. (voir page 7 annexe n°1, 2, 3 et 6)

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir intégralité du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé le 10 juillet 2012.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à	CUSSAC	le,	12 novembre 2012

Signature

SARL Conseils Etudes Environnement
La Monnerie 24150 CUSSAC
Tel : 05 55 70 99 87
Fax : 05 55 70 99 98
Siret : 518 891 478 00019 - Ape 7112B
Rue du Puits de la Barre
24470 Saint-Pardoux-la-Rivière

géoportail

F07412P0059

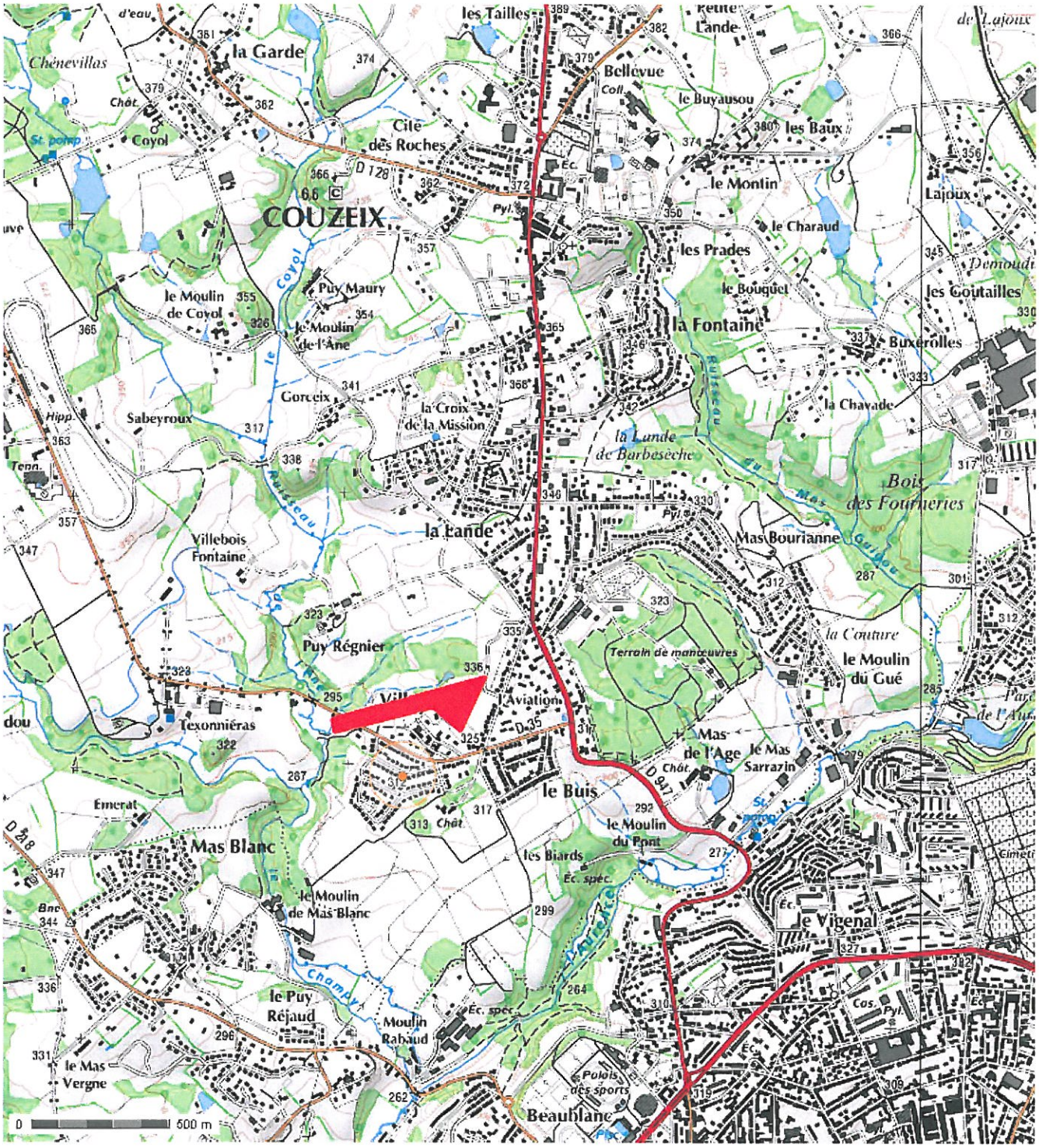

Longitude : 1° 14' 14.1" E
Latitude : 45° 51' 54.5" N

© IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Projet de création de la voie nouvelle Bleu de Ciel

Extrait du cadastre du bourg de la commune de Couzeix

Limite d'emprise du projet — Limite des parcelles concernées — Echelle : 1/2500°

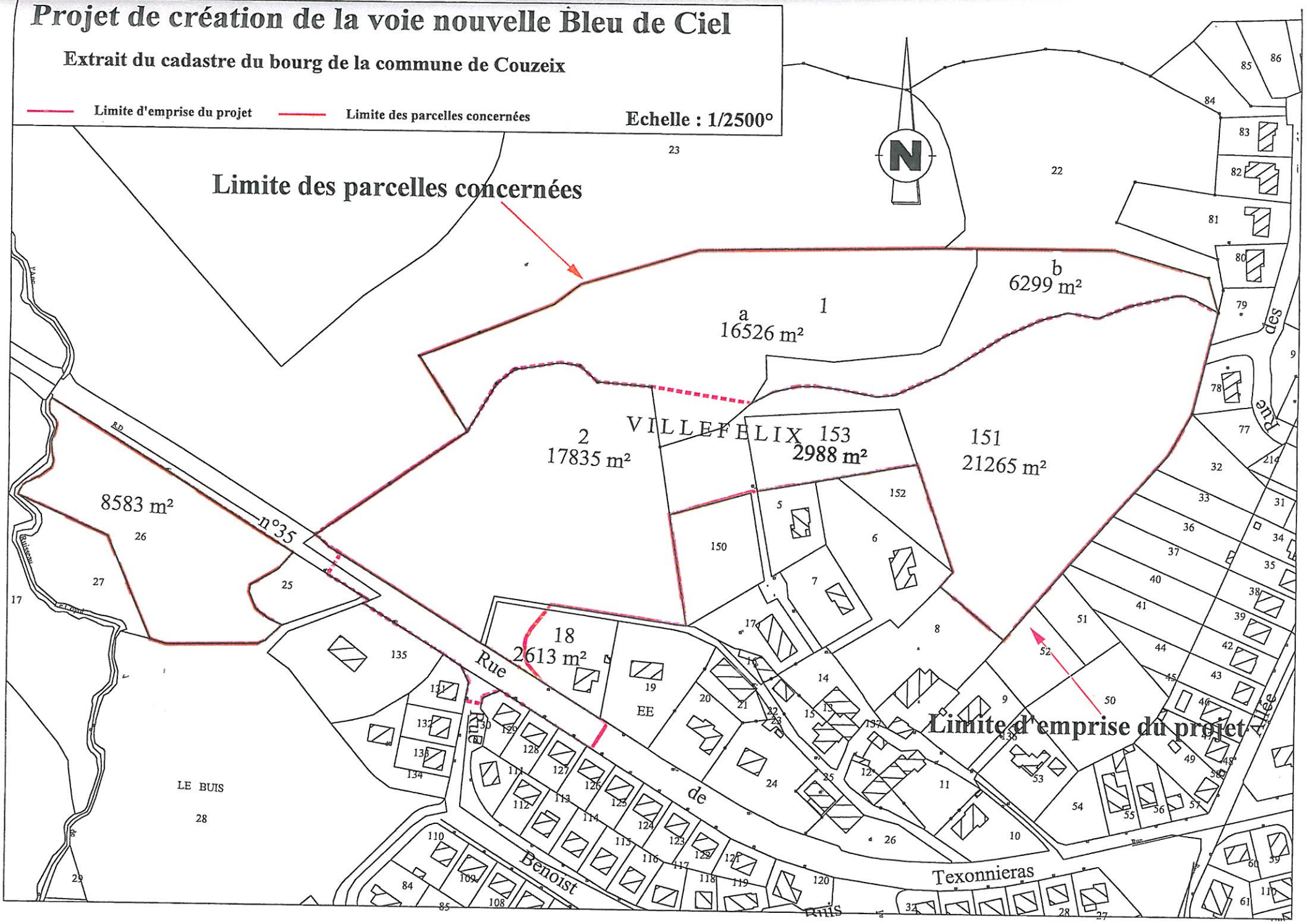

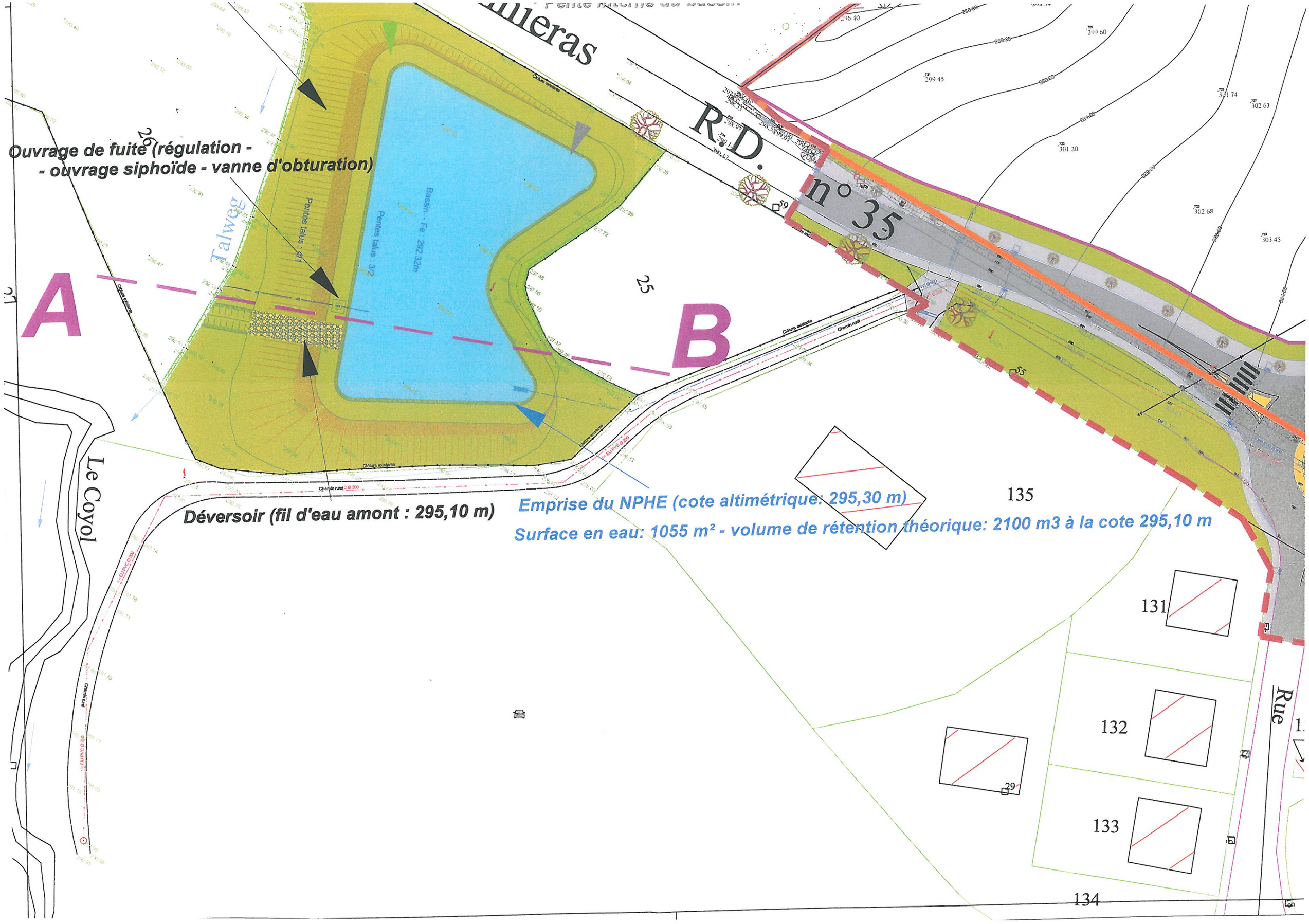

Ouvrage de fuite (régulation -
- ouvrage siphoïde - vanne d'obturation)
Talweg
Pentes talus : 4/1
Pentes talus : 3/2
Bassin - Fe : 292.32m
A
B
R.D. n° 35
Le Coyol
Déversoir (fil d'eau amont : 295,10 m)
Emprise du NPHE (cote altimétrique: 295,30 m)
Surface en eau: 1055 m² - volume de rétention théorique: 2100 m3 à la cote 295,10 m
135
131
132
133
134
Rue

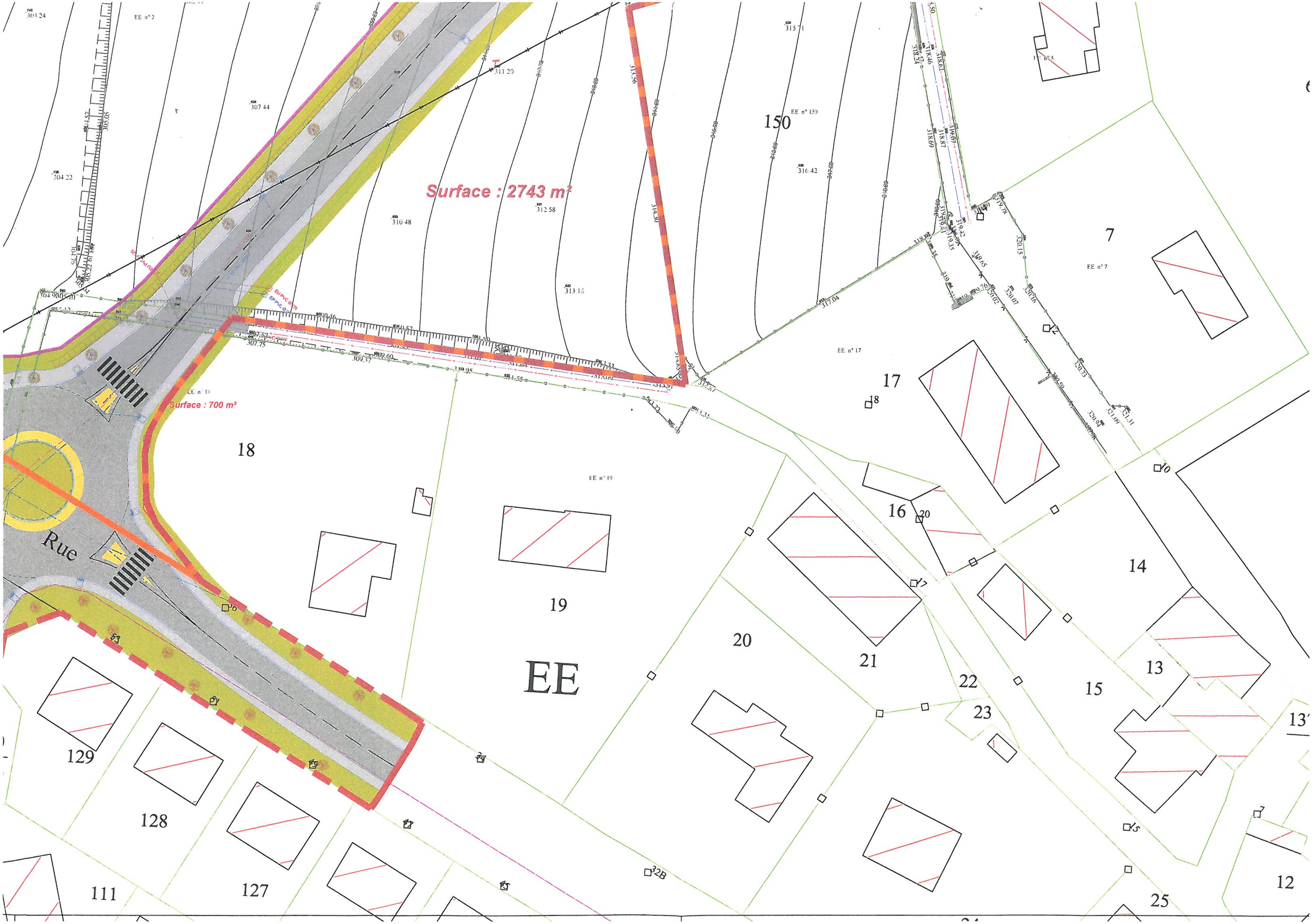
Surface : 2743 m²
Surface : 700 m²
Rue
EE
EE n° 2
EE n° 159
EE n° 7
EE n° 17
EE n° 19
150
7
17
18
19
16
14
20
21
22
23
13
15
25
12
129
128
127
111

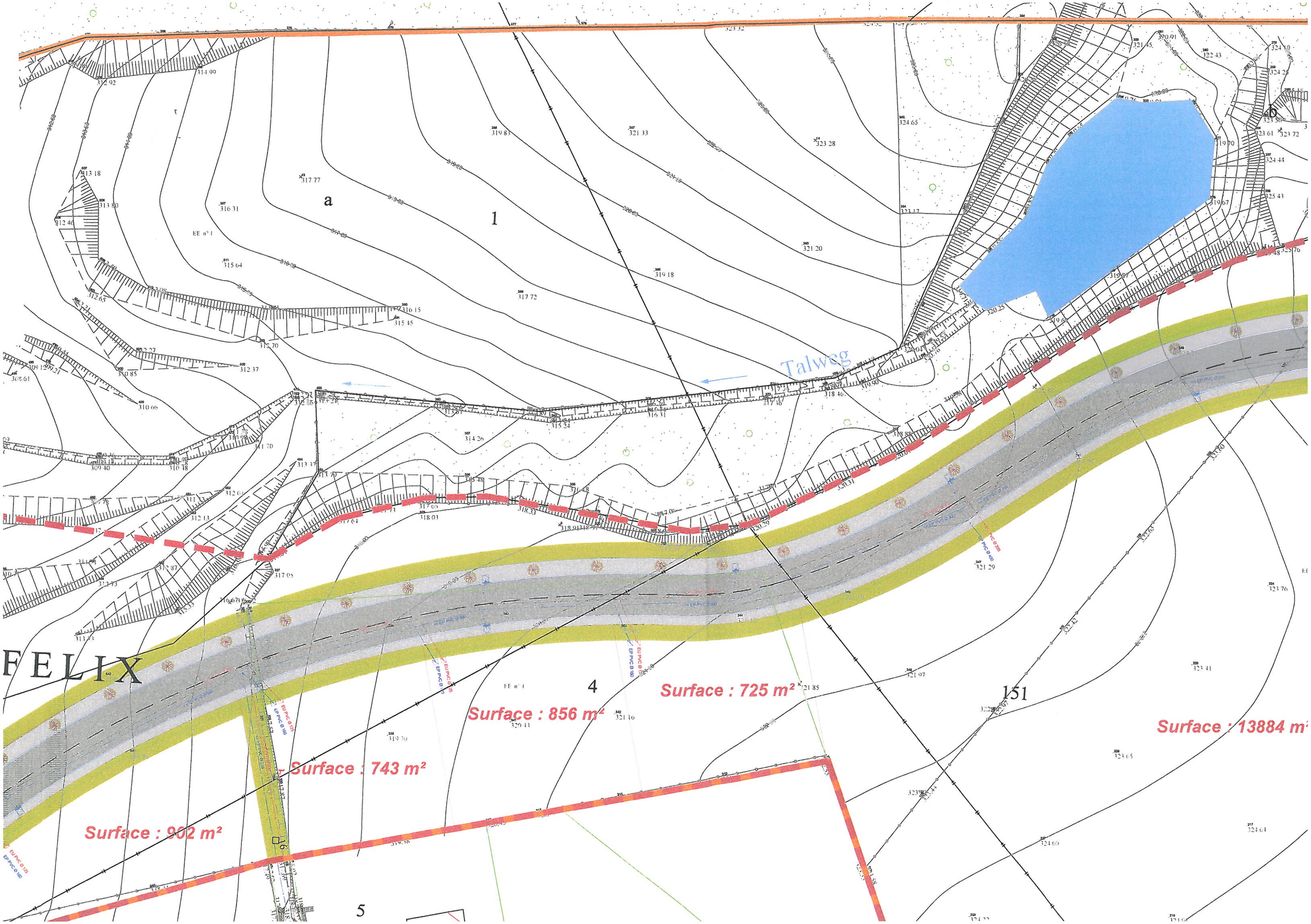

Talweg
a
1
4
5
151
FELIX
Surface : 902 m²
Surface : 743 m²
Surface : 856 m²
Surface : 725 m²
Surface : 13884 m²